



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par les présentes, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020, a adopté par résolution un premier projet de règlement portant le numéro 317 visant à modifier le règlement numéro 82 intitulé « Règlement relatif au zonage »;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre la culture à petite échelle dans les zones 13VR et 14VH;

QUE dû à la situation découlant de la COVID-19 et l'interdiction de rassemblement, conformément à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, la tenue d'une assemblée de consultation publique est remplacée par un appel de commentaires écrits;

QUE toute personne désirant commenter ce projet de règlement pourra le faire par écrit pendant une période de 15 jours qui débutera le 4 juin 2020 et se terminera le 19 juin 2020;

QUE ces commentaires écrits devront être transmis par courrier ou par courriel de la façon suivante :

M. Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier
Commentaires écrits – projet de règlement numéro 317
Municipalité de Saint-Cuthbert
1891 rue Principale
Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0

ou à

larry.drapeau@st-cuthbert.qc.ca

QU' une copie de ce projet de règlement peut être transmise à toute personne qui en fait la demande au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture au 450 836-4852 poste 3301 ou être consulté sur le site internet de la Municipalité au www.st-cuthbert.qc.ca. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce quatrième jour du mois de juin deux mille vingt.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier